

Les OGM

Progrès génétiques permettent de transgérer les barrières de l'espèce : les chercheurs peuvent aujourd'hui introduire dans un organisme animal ou végétal des gènes étrangers ayant une propriété que l'organisme ne possédait pas auparavant.

Bien acceptés qd permet de mettre au point de nouveaux vaccins ou de soigner (thérapie génique), mais pose débat qd il s'agit d'utiliser ce nouveau savoir dans la nature, comme avec les OGM.

OGM : espèces végétales dans lesquelles on a introduit artificiellement un ou plusieurs gènes étrangers dans son patrimoine génétique naturel, dans le but de :

- les rendre résistantes à certains herbicides, à des insectes, à des maladies
- augmenter leur tolérance aux conditions environnementales (sécheresse, froid)
- améliorer leur qualité nutritionnelle (ex : riz moins allergisant)
- leur faire produire des médicaments impossibles à synthétiser in vitro (ex : l'insuline)

I Un développement rapide et difficilement contrôlable

1) Un développement rapide

L'explosion de la production des récoltes transgéniques :

1995 = démarrage – 1998 = 27,8 millions d'hectares dans le monde - 2005 = 90 millions d'hectares dans le monde (qqs milliers en Europe, cultures expérimentales stt sauf Espagne)

5 pays représentent plus de 95% production d'OGM commercialisés (USA 1^{er} producteur mondial, Argentine, Canada, Brésil, Chine). Domination US en diminution depuis années 90.

Développement rapide répondant à plusieurs enjeux :

- L'accroissement des rendements plus possible par engrais plus performants, c'est donc les espèces qu'il faut modifier pour les rendre plus résistantes.
- argument des multinationales : réponse à la pression démographique qui ne cesse d'augmenter. Mais en même temps concoctent un nouveau procédé, surnommé Terminator, dont l'application empêcherait les agriculteurs d'exploiter leurs semences d'une année sur l'autre.
- avantages pour les consommateurs : saveur, aspect et couleur des aliments plus attractifs
- enjeu financier : gain potentiel pour grands groupes agrochimiques énorme (lutte entre suisse Novartis, américains Dupont de Nemours et Monsanto, franco-allemand Aventis).

2) Débat sur l'innocuité des OGM

1 Pesticide = substance destinée à s'opposer au développement ou à détruire des organismes vivants (microbes, animaux, végétaux)

De sérieux doutes :

- Augmentation des pesticides¹ dans l'alimentation peut entraîner de sérieux troubles nerveux chez l'homme
- dissémination des gènes des plantes transgéniques dans d'autres cultures
- émergence d'insectes, de virus ou de bactéries résistantes
- risque de déséquilibrer totalement l'écosystème ⇒ extinction entière de populations d'insectes

Manque de recul pour juger de l'innocuité des OGM ⇒ personne ne peut garantir utilisation totalement dépourvue de risques pour la santé et l'environnement.

La Commission européenne a autorisé la mise sur le marché de maïs, de colza, de soja, d'œillet, de chicorée et de tabac transgéniques (18 depuis 1991)

Entre octobre 1998 et mai 2004, il n'y a pas eu de nouvelle autorisation de mise sur le marché délivrée par la Commission européenne (moratoire).

Il fut appliqué dans l'Union européenne, en raison de la position de plusieurs pays (Danemark, France, Grèce, Italie, Luxembourg), qui estimaient que les procédures d'évaluation, de suivi et de traçabilité des OGM devaient être renforcées .

La nouvelle réglementation européenne, adoptée en juin 2003, impose des normes de traçabilité et d'étiquetage pour les produits contenant plus de 0,9 % d'OGM.

II Les fortes réticences des opinions publiques aux OGM rendent nécessaire la mise en place d'organes de régulation efficaces

1) Fortes réticences des opinions publiques

Opinions publiques dans leur grande majorité hostiles aux aliments transgéniques : 55% des américains et surtout les européens (> 80% Fce et Allemagne)

Progrès de l'achat de produits biologiques conséquence de cette défiance ?

Chiffres
1999

2) Nécessité d'organes de régulation efficaces

Ceux-ci existent, même si régulation perçue comme insuffisante pour les opinions publiques (1 européen sur 4 fait confiance à son pays pour le protéger).

Contrôle très insuffisant aux Etats-Unis

- suivent la même procédure d'autorisation que tous les autres produits agricoles
- les scientifiques qui ont à émettre un avis sur les OGM sont également payés par les groupes d'agrochimie qui cultivent ces mêmes OGM

Union Européenne (directives de 2001&2003)

- commercialisation des plantes transgéniques étudiée par Etat mb concerné, puis par commission européenne, autorisée si aucune Etat ne s'y oppose. Sinon, évaluation par des experts européens et décision prise par conseil des ministres.
- étiquetage obligatoire des denrées alimentaires produites à partir des OGM

Rôle de l'OMC

L'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC reconnaît aux Etats le droit de mettre en place des normes plus restrictives que d'autres pays membres mais elles doivent reposer sur des preuves scientifiques.

⇒ Preuve non établie pour le bœuf aux hormones ⇒ interdiction d'importation sanctionnée

Conclusion

Enthusiasme US pour les OGM s'explique par stratégie firmes multinationales : importance du marché agricole en semences et produits phytosanitaires + pénétration industrie transformation agroalimentaire.

Se sont heurtées aux réticences européennes

- à développer cette agriculture (essor du mouvement anti-OGM en France et GB à fin des années 1990). Fronde des agriculteurs (arrachage de champs d'OGM par confédération paysanne)
- refus grande distribution en Europe de commercialiser des produits transgéniques non signalés comme tels.